

# L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE,

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié les Mardis, Jeudis et Samedis, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 13.

NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI, 29 SEPTEMBRE 1829.

Vol. III.

**Conditions.**—L'ABEILLE paraît tous les Mardis, Jeudis et Samedis, du 15 Juin au 15 Octobre, et ensuite elle paraît journalièrement pendant le reste de l'année. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne seraient pas venus à l'intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent six centimes pour la première fois, et trois centimes pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue, payable d'avance, ou bien une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre centimes pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

**B. TURPIN**, offre à vendre à son magasin, encoignure des rues Royale et Grégoire, quelques douzaines de véritable

**Extrait d'Absinthe,**  
DE YERSIN & LECOULTRE,  
A. M. riers Gravers, canton de Neufchâtel, en Suisse. 17 sept.

**INSTITUTEUR.**  
UNE personne d'un âge mûr, à qui la pratique de tous les genres d'enseignement est familière depuis long-temps, soit dans les arts d'agrément, soit dans les sciences utiles, et qui a eu l'avantage de parachever l'éducation d'un grand nombre de personnes des deux sexes et de plusieurs familles de cet État, désire trouver une place d'instituteur à la campagne, ou à se charger d'élever les enfants d'une famille ou plus. Cette personne parle et traduit les langues française et espagnole. Pour de plus amples informations, s'adresser au bureau de cette feuille. 22 sept.

**VOUWAGE** offre à vendre 12 douzaines de fil de Rennes, fin.  
5 douzaines Feuilles d'emballage.  
10 balles Brin pour moustiquaires.  
10 caisses Serrures, de 4 à 10 pouces, à 1 et 2 clefs et pour armoires.  
7 Dito Verrous, Loquets, Pomelles, Targettes, Pitons.  
30 tierçons Vinaigre Blanc par 25 gallons.  
10 pipes Eau de vie 4e. preuve, de Cognac.  
30 bques. de Vin rouge de Bordeaux de \$4 à 50.

800 caisses dito et blanc, diverses qualités, Bouteilles fins pour bouteilles et d'ameublement.  
Eau de Cologne, 25 barils très beau Café de St. Yago de Cuba &c. &c. 18 aout.

**A LOUER.**  
Pour une ou plusieurs années.—Une propriété située à environ une lieue en bas de la ville d'Orléans et même rive, mesurant un arpent de face au fleuve sur la profondeur ordinaire. S'adresser à M. Charles Bofot, à la banque de l'Association Consolée, rue Toulouse, No. 52, entre les rues de Chartres et Royale. 27 mai—3.

**D. G. BORDUZAT** et Co. offrent en vente à leur magasin rue Royale, No. 108, débarquant du navire Seine de Bordeaux.  
Deuxième bas de coton et des bas de coton pour hommes, diverses qualités et couleurs.  
Couvertures en laine de 3 points.  
Papier à lettres et aux armées.  
Fusils et pistolets à piston.  
Florences et Satins couleurs assorties.  
Eau de vie Cognac 4ème preuve, en pipes et barils.  
Vin rouge en barriques et caisses diverses qualités.  
Tierçons vin blanc de Barzac supérieure.  
Barils et tierçons vinaigre blanc. 1 Juin

**B. LEBLANC & GRANGE.**—33 frequins de Beauverre dit Goshen, première qualité, arrivé par le navire Illinois, et 60 barils grasse, à vendre par F. LANE et Co. 1er. mai. No. 13, rue de la Nlle-Orléans.

**LES** sous-signés reçoivent par le navire Seine, capt. Tyson, venant de Bordeaux, les articles suivants qu'ils vendront à des prix modérés.  
Sanguines de premier choix.  
Pots assortis, à l'usage des pharmaciens.  
Fleurs et plantes médicinales.  
Poix d'Iris.  
Néroline, &c. FORESTIER et Co. 26 mai.

**VOR** ROUWAGE offre à vendre les articles suivants reçus par les arrivages de Bordeaux.  
500 rames de Papier florette, superfin, par 500 feuilles, convenable pour les marchés espagnols.  
10 pipes Eau de vie, 4e. preuve, Cognac Dupuy.  
50 tierçons Vinaigre blanc, 1re. qualité.  
18 caisses Serrures, 4 à 10 pouces, et autres ferments.  
12 balles Brin jaune, pour moustiquaire.  
Quelques tonneaux de Vin rouge vieux &c. &c. 29 mai.

**AVIS.**—Je prévient le public que je n'ai pas accepté le règlement de M. P. Guyot. F. LABROUCHE DESIN. 22 sept.

**AVIS.**—En annonçant au public qu'il n'a pas accepté le compte que je lui ai rendu, M. Labrouche Durin veut lui ser croire que ce compte n'est pas fidèle. M. Labrouche ferait beaucoup mieux de faire décider par une Cour compétente quel est le montant que je lui dois. Ne pouvant pas établir de réclamations contre moi, dans l'intention de me nuire à la recours à la Calomnie. P. GUYOT. 24 sept.

**AVIS** aux personnes qui désirent apprendre la langue espagnole ou la langue française, ou quelques sciences de leur nécessité.

**M. VOIDET** de Bœufort, Professeur des langues Française et Espagnole, demeure maintenant rue St. Pierre, en face la maison No. 104, près la rue Bourbon.

Il enseigne également la Rhétorique, la Géographie, l'Histoire universelle, la Doctrine des droits et des devoirs de l'homme en société, et l'économie politique, sciences qui sont de rigoureuse nécessité, dans une République, pour les citoyens qui aspirent à l'honneur de participer à la Législature ou à l'administration publique; d'ailleurs, il faut de l'instruction à tous les citoyens; c'est de là que dépendent principalement leur bonheur, le bon ordre et la force de la société, l'exécution et l'effet de toutes les lois; surtout à cette instruction à pour premiers éléments, une saine et pure morale, et la doctrine des devoirs sociaux.

Les heures de leçons sont fixées pour tous les disciples, de manière à ce qu'ils puissent concourir avec commodité. Le Professeur se rendra chez les personnes qui ne pourraient assister aux cours publics. 8 Sept.

**ÉCOLES PUBLIQUES.**  
LES régents des Ecoles Centrale et Primaires, ayant obtenu un local sain et commode pour l'école Primaire de la partie supérieure de la ville, dans l'Église des Bénédictins, à l'Église de la Place Lafayette, ont le plaisir d'annoncer au public, qu'elle y est ouverte dès aujourd'hui sous la direction de Messieurs Kinnicutt, chef, et Duval, professeur.

L'école Primaire pour la partie inférieure de la ville, sous la direction de Mrs. Boyd, chef, et d'un professeur, et l'école Centrale sous celle de Mrs. Murray, principal, Pichot et Boca de Santi Petri, professeurs, se tiennent toujours à l'ancien couvent des Ursulines, rue Confé.

Dans chacune des écoles Primaires on enseigne la Lecture, l'Écriture, l'Arithmétique, la Géographie, et les éléments de la Grammaire dans les deux langues anglaise et française. On enseigne dans l'École Centrale, l'Alphabète, le Français, l'Espagnol, le Latin, le Grec, les Mathématiques, la Littérature, l'Histoire, la Musique, &c. Il y a aussi, une école de Dessin et de Peinture attachée à l'établissement, et dirigée par M. Bigot.

**CONDITIONS.**  
Dans les écoles Primaires; deux gourdies par mois.  
Dans l'école Centrale; pour tous les cours qu'on y fait, excepté le dessin, trois gourdies par mois. Pour le dessin trois gourdies par mois.  
Dans chaque école, sont élevés qui n'ont pas les moyens de payer, sont admis gratis.

S'adresser aux chefs des écoles, au Directeur des Ecoles Publiques, ou au Président de la Régence, ou au Maire de la ville.  
J. W. MURRAY,  
Remplaçant le Directeur des Ecoles Publiques. 22 juil. Nlle-Orléans le 15 Juillet 1829.

**DIX PIASTRES DE RÉCOMPENSE.**  
A celui qui conduira à une des écoles de cet État, la griffonne nommée SO. PHIF, créée de St. Domingue, âgée de 30 ans, taille d'environ cinq pieds et deux pouces, ayant une dent qui devant essée. Cette esclave est partie marronne depuis 40 jours, parlant le Français, Anglais et Espagnol.  
La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la logera en prison et donnera avis au sous-signé. On poursuivra en justice, avec toute la rigueur des lois, toute personne qui lui donnerait asile.  
Les caps de navires et bateaux à vapeur sont névénus de ne point la recevoir à leurs bords. 2 aout. T. MAROT, rue Royale No. 133.

**VINGT PIASTRES DE RÉCOMPENSE.**  
A CELUI qui conduira à la Goule de cette ville, une négresse nommée FRANÇOISE, créée du pays, parlant bien l'espagnol, âgée d'environ 38 ans. Cette esclave est avec un nommé Joseph Mariano, (Espagnol), pêcheur, qui la soutire; ils font ensemble des voyages à la Grande Terre et au Bonnet Carré, et ils ont été vu dernièrement, dans les environs de chez Mde. Livandais.  
Il sera donné vingt piastres de plus, à celui qui prouvera en prenant la négresse, qu'elle était avec le dit Joseph Mariano, et facilitera par des renseignements sa remise entre les mains de la justice. V. ROUMAGE. 30 juillet.

**PANT** marron de la goule de police le 3 du courant, le mulâtre nommé SAMI, appartenant à M. H. W. Lett, ledit mulâtre est âgé de 22 à 24 ans, taille de 5 pieds 5 ou 6 pouces, figure allongée et marquée de rousseurs et de boutons, bouche béante, un peu de barbe de chaque côté du menton, front haut et large. Une récompense honnête sera donnée à celui qui le ramènera à ladite goule ou à son maître ou qui pourra donner des renseignements à le faire prendre. S. MEILLEUR. 5 sept.—2e. Geolier.

**MAISON A VENDRE.**  
CETTE maison se trouve sur le canal Carondelet au coin de la rue Trémé. Elle est bâtie en bois et composée de deux grandes chambres, deux cabinets et deux galeries, l'une sur le devant et l'autre sur le derrière, sur un terrain de la Corporation, ayant 240 pieds de face sur le dit canal, et 90 à 115 pieds de profondeur; il forme un îlot et est entouré en pieux debout;—S'adresser à cette imprimerie pour les conditions. 21 Août.

**A VENDRE.**  
354 tierçons CACAO de Tabasco, première qualité, venant de la Vera Cruz par le brick William, capitaine John Hughes, à la consignation de FRANCISCO PAYRO, encoignure des rues Poydras et Levée, No. 26. 22 septembre—3

**800** Cartiques Vin de Marseille, d'importation récente, et ayant droit au drawback, à vendre à des conditions avantageuses, par JULES LEBLANC, No. 182, rue Royale. 22 Septembre

**\$10 DE RÉCOMPENSE.**  
SONT offertes à celui qui ramènera au sous-signé la négresse au, lise NANCY, ou la mettra dans une goule. Cette négresse était habituelle de vendre des gâteaux et des glaces le soir, elle parle un peu le français et était vêtue lors de son départ d'une robe de couleur bleue et à carreaux; elle a une cicatrice sur le pied droit provenant d'une brûlure, la peau très noire. Les capitaines de navires et autres, sont priés de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon les lois. 12 sept. A. LACOUTURE.

**AVIS AUX AMATEURS DE CHASSE.**  
Le sous-signé offre à vendre à son Cabinet, rue Toulouse No. 22, entre les rues Chartres et Levée, un joli assortiment de FUSILS doubles et simples, à piston. Aussi une grande quantité de capsules première qualité No. 3, qu'il vendra en gros et en détail. 18 aout. ADOLPHE DUHART.

**ACHAT** de marchandises.—Le sous-signé, propriétaire de la Fondrie de fer de la Louisiane, offre à vendre, à des conditions raisonnables, plusieurs moules à sucre de différentes grandeurs de 24 à 29 pouces de diamètre, avec tout ce qui leur est nécessaire. Aussi une grande quantité de barres et d'embouchures de fournaux et de divers autres objets de grosseurs. Ceux qui désirent en faire l'acquisition sont priés de se rendre au bureau de l'Établissement. 22 aout. E. E. PARKER.

**Sanguines de France.**  
Reçues par le Boivier du Havre et à vendre par FORESTIER & Co. 8 aout.

**A LOUER.**  
Une Maison de campagne agréablement située à environ trois quarts de lieue au-dessous de la ville et du même bord. S'adresser au bureau de cette feuille. 2 aout.

**ESCLAVE EN MARONNAGE.**  
EN l'état d'enfance chez le sous-signé, il y a environ un mois et demi, un jeune enfant âgé de 14 à 15 ans, nommé LOUIS, habitant le pays depuis environ 7 ans, ayant la peau très noire et les yeux à fleur de tête. Lorsqu'il est parti, il avait une casquette noire, un gilet de gingiv et un pantalon de drap blanc; il parle anglais et français, et appartient à M. Paul Martin, de cette ville.  
Les capitaines de bateaux à vapeur et autres sont priés de ne pas la recevoir à leur bord, sous les peines portées par la loi. On donne également de ne pas lui donner asile dans aucune maison.  
On donnera une récompense de dix piastres à celui qui le mettra dans une des écoles de cet État, ou le ramènera au sous-signé. 4 aout. HYPOLITE BOUTEGOIN, Au coin des rues Dumaine et Levée, No. 115.

**CHAPEAUX DE GOUT.**  
L. DE CANTER.  
NICHOLS & KEELER, No. 85, rue de Chartres, ont reçu par le navire France, plusieurs caisses de CHAPEAUX de gout, qu'on garantit être supérieurs à tous ceux offerts en vente dans ce pays. 14 mai

**Dissolution de société.**  
Le public est prévenu que la société qui existait sous la raison de J. P. P. et Co., est dissoute depuis le premier du mois par l'expiration du temps pour lequel elle avait été contractée, et que A. Carrière détaché chargé de la liquidation des affaires sociales de la maison. Les personnes qui doivent et celles à qui il est dû sont priées de s'adresser à lui pour le règlement de leurs comptes. 13 aout—3. V. PREAU, A. CARRIERE, A. HARNES.

**AVIS.**—Les sous-signés ont l'honneur de prévenir le public et leurs amis, qu'ayant pris la suite des affaires de la maison Jean P. P. et Co., ils ont formé une raison de commerce sous la signature sociale de A. Carrière et Borduzat, et qu'ils continueront le même genre d'affaires. 13 aout. CARRIERE et BORDUZAT.

**LES** sous-signés viennent de recevoir par le Tennessee, un joli assortiment de CHAUSURES pour hommes, femmes et enfants, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés. 20 aout. A. BLANCHET et Co. Rue Condé, entre Dumaine et Madison.

**AVIS.**—La société qui a existé jusqu'à ce jour entre A. M. Borduzat de Bordeaux et D. G. Borduzat de cette ville, sous la raison de D. G. Borduzat & Co. est dissoute à dater du 1er. Aout. 2 aout.

**ARROU ROOT & CASSE.**  
ARROU Root & Casse de St-Domingue en débarquement de la goëlette Franklin des Caves, à vendre par D. S. BORDUZAT. 15 Juin. 104 Rue Royale

**Bon Café**  
UN ESCALIN la livre au magasin d'ANT. MICHOUD, sur la Levée vis-à-vis l'ancien marché. 1er. sept.

**LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE des Nativityoches. 13e. classe**

Devant se tirer positivement à la Bourse, Samedi 24 Octobre.

PROSPECTUS:—	
1 lot de \$10,000	\$10,000
1 " " 4,000	4,000
1 " " 3,500	3,500
1 " " 1,800	1,800
1 " " 1,600	1,600
1 " " 1,352	1,352
6 " " 750	4,500
6 " " 550	3,300
6 " " 550	3,300
156 " " 60	9,360
780 " " 8	6,240
7800 " " 4	31,200

8,760 Lots \$77,952  
15,800 Billets blancs.  
Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.  
Pour déterminer les prix, les 30 numéros de plus un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux; et le billet qui aura les 1er, 2e, 3e, et 4e numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à.....

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qu'il leur revient respectivement, comme suit:  
No. 1, 3 et 2..... 4,000  
2, 1 et 3..... 2,500  
3, 2 et 1..... 1,800  
3, 1 et 2..... 1,600  
3, 2 et 1..... 1,352

Les 5 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er, 2e, et 4e, dans quelque ordre se soit, auront droit à..... 750  
Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 2e, 3e, et 4e, dans quelque ordre se soit, auront droit à..... 550  
Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3e et le 4e, auront chacun droit à..... 60  
Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à..... 8  
Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à..... 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.  
Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.  
Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, No. 118.

**Prix des Billets.**  
Entiers \$4, demis 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de \$16; demi et quart en proportion.  
J. B. FAGET.—Directeur, rue de Chartres, No. 118, entre les rues Contre et St-Louis. 29 Sept.

**LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATIVITYOCHES.**  
Autorisée par la Législature de l'État de la Louisiane.  
Le tirage de la 13e. classe de 1829 aura lieu le 24 Octobre 1829.

Celui de la 14e. classe aura lieu le 21 Nov. 1829.
Do. 15e. do. do. 15 Dec. 1829.
Do. 16e. do. do. 16 Dec. 1829.
Do. 17e. do. do. 2 Janv. 1829.
Do. 18e. do. do. 16 Jan. 1830.
Do. 19e. do. do. 6 Fev. 1830.
Do. 20e. do. do. 27 Fev. 1830.
Do. 21e. do. do. 13 Mars 1830.
Do. 22e. do. do. 27 Mars 1830.
Do. 23e. do. do. 10 Avril 1830.
Do. 24e. do. do. 24 Avril 1830.
Do. 25e. do. do. 15 Mai 1830.
Do. 26e. do. do. 5 Juin 1830.

**AVIS.**—Une personne possédant les langues Anglaise, Française et Espagnole, désirerait donner des leçons dans des maisons particulières. S'adresser au bureau de cette feuille. 18 juil.

**LES** sous-signés offrent à vendre les articles suivants reçus par les derniers arrivages de la Havane, savoir:  
5 Douz. Pots confitures de Citrons.  
5 do do do d'Ananas.  
5 do do do d'Oranges.  
8 do do do de Dattes.  
2 do do do de Gingembre.  
2 do do do de Cardamome.  
1 do pots compote de Goyaves.  
Gelée de Goyave, Pâte de Goyave et de Mançes.  
10 Bouteilles. BERNARD TURPIN. Encoignure des rues Orléans et Royale. 19 sept.

**COUR DES PREUVES.**—Vente par la Législature des Titulaires—Mardi 6 Octobre 1829, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour le compte de la succession de Mme. Vve. Louis Hillieux, décédé, un LOT DE TERRE, situé rue Dauphine, entre les rues Toulouse et St. Louis, ayant environ 45 pieds de face sur 40 de profondeur; ensemble les bâtisses en bois qui sont dessus. Conditions: Un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, avec hypothèque spéciale. Par ordre de la Cour. MARTIN BLACHE, Reg. N. B. L'acte de vente sera passé pardevant M. Octave de Armas, notaire public. 6 MEILLEUR, 8 sept. 2e. Testamentaire

**LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE BATON ROUGE.**  
Autorisée par la Législature de l'État de la Louisiane.

**Quatrième Classe pour 1829.**  
Le Tirage de la 8ème. Classe pour 1829, aura lieu positivement le Samedi 28 Novembre au café de la Bourse, à 6 heures et demie du soir.

**Gros lot \$8,000**  
Le prospectus détaillé paraîtra le 1er. Nov.

Les tirages subséquents auront positivement lieu comme suit:  
9ème. classe 1829, le Samedi 12 Décembre.  
10ème. do. do. le Mercredi 23 Décembre.  
11ème. do. do. le Samedi 9 Janvier 1830.  
12ème. do. do. le Mercredi 27 Janvier do.  
13ème. do. do. le Samedi 18 Février do.  
14ème. do. do. le Mercredi 3 Mars do.  
15ème. do. do. le Samedi 20 Mars do.  
16ème. do. do. le Samedi 3 Avril do.  
17ème. do. do. le Mercredi 21 Avril do.  
18ème. do. do. le Samedi 8 Mai do.  
19ème. do. do. le Samedi 29 Mai do.  
20ème. do. do. le Samedi 12 Juin do.  
21ème. do. do. le Mercredi 30 Juin do.

**Prix des Billets.**  
Entiers \$4—demis \$2—quarts \$1.—Chaque paquet ne pourra gagner moins de \$16; demi et quart en proportion.  
J. VIGNAUD, Administrateur.  
T. VIDAL, }  
Rue Bienville, près de l'encoignure de la rue de Chartres. 19 sept.

**AVIS.**—Les créanciers de la succession de feu Nicolas Cole, décédé, sont avertis que j'ai, ce jour, obtenu des lettres de curatelle sur la succession dudit feu Cole. En conséquence, ceux qui peuvent avoir quelques réclamations à faire contre la dite succession sont requis de me présenter leurs comptes pour en obtenir la liquidation; et ceux qui doivent sont également requis d'effectuer les paiements entre mes mains. Nlle-Orléans, 18 Sept. 1829. C. W. ROBINSON, curateur.

**LES** sous-signés offrent à vendre les articles suivants:  
75 barils Langues de Morue,  
25 do. Harings d'Espagne,  
3 barils Citrons frais,  
Salaisons assorties,  
Sardines à l'huile et au beurre,  
Confitures de la Havane,  
Sirop de Groseille et d'Ananas,  
Liquours de la Martinique et de Bourbon,  
Vins de toutes espèces,  
Kirswasser de la Forêt Noire, &c. &c. 14 mai encoignure des rues Orléans et Royale. B. TURPIN.

**BILLET PERDU.**  
UN billet de la somme de cent piastres, tiré par Camille Filhe, à l'ordre de J. Calisto Gonzalez de Mendoza, et repassé à l'ordre de Q. de la Cuadra, payable à la fin d'Acût dernier, ayant été égaré, et le paiement en ayant été effectué, le public est prévenu de ne pas le recevoir, attendu qu'il est déclaré de nulle valeur. 12 sept.—3. C. DE LA CUADRA.

**Je** prévient le public que je ne suis plus agent de ci devant Fermier, J. J. Richard, du droit de délivrer des Licences aux Caloteurs, Colporteurs &c. ayant rendu compte au Fermier actuel, des licences que j'étais autorisé à délivrer par ordre du premier Fermier. M. Boné fils, Dumarrait et Delacroix, qui ont bien voulu se charger de délivrer des licences pour le compte du sous-signé, sont prévenus que ce n'est qu'à M. Labrousse Dussin, qu'ils devront rendre compte desdites Licences. 19 sept. T. GUYOT.

**Remède de Le Roy,**  
PRÉPARÉ et expédié par le pharmacien Cottin.—ANTIGLAUCHEUX du Dr. Guillon. Au magasin d'ANT. MICHOUD, sur la Levée vis-à-vis l'ancien marché.—On trouve au dit magasin des LIQUEURS fines de la Martinique. 1er. sept.

**M. D. F. WAYMOUTH** n'étant plus attaché au poste d'Adjudant au second régiment de la Milice de la Louisiane, avis est par le présent donné qu'il n'est plus autorisé à collecter ou recevoir aucune somme d'argent sur ledit régiment; et toutes les personnes y intéressées sont avertis, de ne rien payer au dit Waymouth de ce qu'elles pourraient devoir au régiment; parce qu'elles s'auraient dans la Publication de me payer de nouveaux les mêmes valeurs. Wm. T. THOMPSON, Lieut. col. commandant le 2d. régiment de la Milice de la Louisiane. 19 sept.

**QUARTIER GÉNÉRAL** du 2d. régiment de la Milice de la Louisiane. CONFORMÉMENT aux ordres du Brigadier, du 29 Août, le 2d. régiment s'assemblera pour être inspecté et passé en revue le Lundi 5 Octobre, à 8 heures A. M., sur la place du Cirque. Les capitaines des compagnies se rassembleront que la loi les oblige de faire leur rapport à l'Adjudant, certifié sur l'honneur, dans les 24 heures après la revue, sous peine d'une amende de \$20 Par ordre. A. M. WOOD, Adjt. protempore. 19 sept.

**A LOUER.**  
UNE NEGRE d'une vingtaine d'années, entendant à la pâtisserie, parlant français, anglais et espagnol. Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'imprimerie de cette feuille. 10 sept.—2e.

**LES** sous-signés offrent à vendre dans un magasin de Chartres, No. 19, entre les rues de la Doune et du Canal, reçu par la goëlette Josephine, de la Havane, les articles suivants, très-convenables pour la saison, 100 caisses de Fruits assortis, consistant en: petites oranges, Ananas, Lécrons, Goyaves, Cédras, Oranges et Gingembre.—Aussi, 150 douzaines d'Herbes de Goyave et Gelée de Goyave et Mançes. Il continue de vendre en gros et en détail les articles relatifs à son état de coiffeur et d'ajusteur. A. LACOUTURE. 8 sept.